

À l'attention de Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances, et de la
Souveraineté industrielle et numérique
Monsieur Roland Lescure, Ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie

À Paris, le 29 mars 2024

Objet : Des intérêts compétitifs d'adopter la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)

Messieurs les Ministres,

La proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) a été adoptée de manière transpartisane en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire ce 27 mars. Cette proposition de loi représente une opportunité unique pour la France et les entreprises françaises de se poser en leader européen et mondial sur cet enjeu majeur de santé publique. L'adoption de cette loi serait un signal fort donné au monde entier.

Au regard des échanges ayant eu lieu en commission, il nous a paru important de souligner certains faits concernant les conséquences économiques d'une interdiction de certains usages de PFAS et concernant les risques liés aux polymères.

Concernant les conséquences économiques d'une interdiction des usages ciblés dans l'article 1 de la proposition de loi (voir annexe I) :

Face à l'accélération de la prise de conscience des problématiques liées aux PFAS, la pression des consommateurs est de plus en plus forte. Les entreprises qui s'engagent à se passer aujourd'hui des PFAS ont un avantage compétitif certain par rapport à celles en utilisant toujours. Le dossier de restriction déposé auprès de l'agence européenne des produits chimiques (ECHA) est clair : les entreprises proposant des gammes de produits sans PFAS ont des parts de marché à gagner. Cette loi est une possibilité pour la France de gagner cet avantage compétitif.

Face à ces risques de perte de compétitivité, associés aux risques financiers liés aux poursuites judiciaires contre les entreprises, de nombreux investisseurs appellent les industriels à sortir des PFAS¹.

Un projet de restriction à l'échelle européenne est en cours mais il est nécessaire d'aller plus vite. C'est pourquoi le Parlement Européen a voté une interdiction des PFAS dans les emballages alimentaires et les jouets. Le député Cyrille Isaac Sibille recommande également dans son rapport² de prendre des mesures d'interdiction au niveau français pour certains usages. Des mesures d'interdiction ont déjà été prises par plusieurs pays. Par exemple, le Danemark a interdit les PFAS dans les emballages alimentaires dès 2020, la Nouvelle Zélande a été le premier pays à interdire les PFAS dans les cosmétiques en 2023

¹ [Investors with \\$8 trillion call for phase-out of dangerous "forever chemicals" \(chemsec.org\)](https://chemsec.org)

² <https://cyrille.isaac-sibille.fr/mission-gouvernementale-pfas/>

et plusieurs états des Etats-Unis, le [Minnesota](#), le [Colorado](#) ou encore la [Californie](#) ont déjà interdit les PFAS dans de nombreux usages. L'État du Maine va même plus loin en adoptant une loi visant à interdire tous les PFAS dès 2030.

L'interdiction progressive des utilisations des PFAS proposée à l'article premier de la proposition de loi ne peut en aucun cas être considérée comme un risque de distorsion de concurrence. En effet, concernant les usages visés par une interdiction dès 2026 (les ustensiles de cuisine, les cosmétiques, les produits de farts et les textiles d'habillement), les alternatives aux PFAS sont déjà disponibles. Pour ces secteurs, les 5 Etats-membres à l'origine du projet de restriction au niveau européen ont conclu qu'il existe "*des preuves suffisamment solides de l'existence d'alternatives techniquement et économiquement réalisables*". Ces usages de PFAS ont déjà été interdits dans certains pays et de nombreuses entreprises sont déjà engagées dans une sortie des PFAS pour ces usages³, comme nous le détaillons pour chacun des secteurs en annexe de cette lettre.

Ainsi, interdire les PFAS dans ces usages n'aura pas de conséquences néfastes pour l'économie. Au contraire, cela constituera un signal fort et participera à stopper les émissions à la source, ce qui diminuera les coûts sociétaux causés par cette pollution. Une étude du Conseil nordique des ministres estime le coût total agrégé pour la France à **2,274 milliards d'euros⁴ par an**. Cela comprend :

- 2,06 millions d'euros de programmes de détection de base ;
- 10,26 millions d'euros pour la surveillance des sites et infrastructures contaminées (206 identifiés) ;
- 1,133 milliard d'euros pour le traitement de l'eau potable ;
- 100 millions d'euros pour les systèmes de santé ;
- 1,029 milliard d'euros pour la dépollution des sols.

Cette estimation est largement sous-estimée et inférieure au coût réel des PFAS **car elle ne comprend pas les coûts de dépollution des eaux de surface, les impacts sur la biodiversité, la pollution de l'air ni les coûts de santé** concernant toutes les pathologies **associées** à une exposition aux PFAS. L'ONG Chemsec estime quant à elle les coûts sociétaux des PFAS à [17.5 milliards d'euros](#) pour le monde entier.

Concernant les risques liés à l'utilisation des polymères

Lors des débats en commission, il a été mentionné à plusieurs reprises que les polymères sont des molécules "inertes" et seraient donc à exclure de la proposition de loi.

Aussi, nous souhaitons rappeler ici quelques faits scientifiques concernant les PFAS polymères. Il s'agit d'une famille de PFAS, composée de 2 principales sous-familles : les fluoropolymères et les polymères à chaînes latérales fluorées.

³ Les entreprises s'étant engagées dans une démarche sans-PFAS : <https://chemsec.org/pfas/> ; <https://www.thegoodgoods.fr/media/sante-environnement/que-sont-les-pfas-ou-polluants-eternels-que-les-sont-les-marques-doutdoor-pfas-free/> ; <https://www.ewg.org/withoutintentionallyaddedpfaspfc>

⁴ Nordic Council of Ministers, [The cost of inaction: A socioeconomic analysis of environmental and health impacts linked to exposure to PFAS](#), 2019

Il est très bien établi dans la littérature que les polymères à chaînes latérales fluorées sont à l'origine de l'émission de PFAS non polymériques⁵ dangereux. Ils sont principalement utilisés dans des produits de consommation non-essentiels (textiles, ameublement).

Il est aussi clairement établi que les fluoropolymères sont responsables de rejets de PFAS dangereux lors de leur fabrication ou lors du recyclage de produits en contenant⁶. En France, **plusieurs exemples frappants mentionnés à l'annexe II existent d'entreprises fabriquant ou utilisant des fluoropolymères à l'origine de pollution très importante par des PFAS dangereux** pour la santé (Arkema à Pierre Bénite, Chemours à Villers-Saint-Paul ou encore Tefal à Rumilly). L'interdiction des usages non essentiels utilisant des polymères, comme les ustensiles de cuisine, permettra de limiter ces émissions dans l'environnement de PFAS dangereux.

En résumé, les PFAS polymères ne peuvent être considérés comme des substances "inertes" non problématiques. L'OCDE l'a rappelé, il est faux de dire que les fluoropolymères sont des "polymères peu préoccupants" ("polymer of low concern")⁷.

Au regard de l'ensemble des éléments évoqués, nous vous prions, Messieurs les ministres, de ne pas vous opposer à cette proposition de loi en raison du risque de perte de compétitivité de nos entreprises en l'absence d'une transition.

Veuillez recevoir, Messieurs les Ministres, nos salutations respectueuses.

Maria Pelletier,
Présidente de Générations Futures



Pauline Cervan,
Dr. en pharmacie, toxicologue,
chargée de mission réglementaire



⁵ OECD (2022), Synthesis Report on Understanding Side-Chain Fluorinated Polymers and Their Life Cycle, OECD Series on Risk Management, No. 73, Environment, Health and Safety, Environment Directorate, OECD.

⁶ Lohmann et. al.; 2020 Are Fluoropolymers Really of Low Concern for Human and Environmental Health and Separate from Other PFAS? <https://doi.org/10.1021/acs.est.0c03244>
Joost Dalmijn et. al.; 2024 Emission inventory of PFASs and other fluorinated organic substances for the fluoropolymer production industry in Europe <https://doi.org/10.1039/D3EM00426K>

⁷ <https://www.oecd.org/env/ehs/oecddefinitionofpolymer.htm> et <https://www.slideshare.net/slideshow/oecd-communication-on-polymers-of-low-concern/266057933>

Déclaration de soutien d'organisations européennes de protection de la santé et de l'environnement

Les scandales de pollution aux PFAS s'accroissent à travers l'Europe, y compris en France, comme l'ont montré les récentes découvertes à Salindres et à Lyon. Nous appelons le gouvernement français à prendre des mesures décisives pour arrêter cette pollution, partout où cela est possible. Chaque tonne de PFAS évitée contribue à protéger les citoyens et la nature.

La restriction européenne à venir sur l'ensemble des PFAS est un pas dans la bonne direction, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre davantage.

D'autres gouvernements ont déjà pris des mesures cruciales : la Nouvelle-Zélande a éliminé les PFAS des cosmétiques, le Danemark les a interdits dans les emballages alimentaires et plusieurs États américains interdisent les PFAS dans divers produits de consommation. La France a aujourd'hui l'opportunité d'être à l'avant-garde de la protection des citoyens en prenant des mesures rapides au niveau national pour mettre fin à cette pollution grandissante et promouvoir des alternatives innovantes sans PFAS.

Nous vous demandons de faire de cet enjeu de santé publique une priorité afin d'assurer un avenir plus propre et plus sûr pour tous.

Signataires:



Le Bureau européen de l'environnement est le plus large réseau d'organisations environnementales et citoyennes, représentant plus de 180 organisations dans 40 pays



HEAL est une organisation à but non-lucratif rassemblant plus de 80 organisations internationales, européennes et locales

Annexes

Annexe 1 : de la viabilité économique des alternatives dans les usages visés à l'article 1 de la proposition de loi

- **Concernant les ustensiles de cuisine**

Les alternatives aux PFAS dans les ustensiles de cuisine existent et sont connus: Inox, céramique. Les entreprises les mieux préparées à cette transition qui va avoir lieu dans un avenir très proche auront un avantage certain comme l'indiquent les 5 Etats dans le projet de restriction européen: *“Certaines entreprises sont susceptibles d'augmenter le surplus des consommateurs tandis que d'autres en pâtiront, en fonction de leur préparation à passer aux alternatives d'ici la fin de la période de transition”*.

Un industriel a fait remarquer dans le dossier *“que la technologie céramique occupe déjà une part importante du marché des revêtements antiadhésifs sans avoir un impact significatif sur les coûts pour les fabricants d'articles de cuisine ou pour les consommateurs, après 14 années de production. Ils estiment qu'une restriction n'entraînera pas de contraintes d'approvisionnement ou économiques, notant le nombre d'entreprises proposant déjà de tels produits de cuisine”*.⁸

Enfin, les 5 Etats concluent que les effets d'une interdiction des PFAS sur l'emploi dans ce secteur seront *“minimes”*⁹.

- **Concernant les cosmétiques**

D'après les 5 Etats à l'origine du projet de restriction européen, *“le potentiel de substitution est élevé”*¹⁰ indiquant que de nombreuses alternatives sont déjà disponibles. Ainsi, de nombreuses entreprises comme la multinationale française Séphora se passent déjà de PFAS dans leurs produits cosmétiques.¹¹ L'impact économique d'une interdiction des PFAS dans les cosmétiques est jugé *“négligeable”* dans la proposition de restriction européenne. La Nouvelle Zélande a déjà interdit l'usage des PFAS dans les cosmétiques. La France étant un des leaders mondiaux des cosmétiques, il est indispensable de rester à l'avant garde dans ce secteur.

- **Concernant les produits de fart**

⁸ Annex to the annex XV restriction report, p.163,

<https://echa.europa.eu/documents/10162/8de11d7c-c56f-e204-5072-e89f11071219>

⁹ Annex to the annex XV restriction report, p.164: *“Several respondents to the stakeholder consultation commented that there was a risk of job losses linked to a restriction. However, the responses overall were largely from companies using or making FPs. Companies providing alternatives are likely to take the opposite view. Overall, given that the restriction would not affect demand for cooking and baking services, effects on employment are forecast to be small at the EU level”*.

¹⁰ *“The Dossier Submitters conclude that the evidence is sufficiently strong that technically and economically feasible alternatives are available for the quantities required for use in cosmetic products and that the substitution potential is high.”**ibid*, p 222

¹¹ Mike Schade, *“Four ways Sephora is cleaning up cosmetics”*, Toxic-free future blog, 12 décembre 2022, <https://toxicfreefuture.org/blog/four-ways-sephora-is-cleaning-up-cosmetics/>

L'interdiction des PFAS dans les produits de fart est une nécessité de santé publique car les niveaux d'exposition aux PFAS lors de la préparation des skis sont très élevés et sûrement les plus élevés qui soit documentés pour toute utilisation de PFAS par les consommateurs. Les alternatives sont disponibles et déjà utilisées par des acteurs du secteur. De plus, le projet de restriction note que les alternatives sont généralement moins chères que les farts à base de PFAS.

- **Concernant les textiles d'habillement**

Plusieurs géants du secteurs affirment ne plus utiliser des PFAS: H&M qui a banni les PFAS de leur vêtements dès 2013, Esprit, Levi Strauss & Co, Benetton, etc.

Annexe 2 : Les exemples français d'utilisateurs de polymères desquels découlent une pollution aux PFAS non-polymériques

- **L'usine de Tefal à Rumilly** utilisant un des fluoropolymères les plus connus, le Téflon, est responsable d'une pollution des eaux souterraines par du PFOA, utilisé par le passé pour la synthèse du Téflon. Le PFOA est un PFAS classé comme cancérigène avéré par l'OMS. Cette pollution a conduit à la fermeture de plusieurs captages. Tefal utilise maintenant un autre PFAS appelé ADONA, en substitution du PFOA. L'ADONA est également une substance préoccupante. Elle fait partie des 24 PFAS jugés prioritaires dans le cadre de la proposition de révision de la Directive Cadre sur l'Eau. Il est donc à craindre que ce changement de procédé entraîne toujours des émissions de PFAS non polymériques préoccupantes.
- **L'activité de l'usine d'Arkema à Pierre Bénite** est centrée sur la fabrication d'un fluoropolymère appelé Kynar. Ce site est certainement le site le plus pollué de France par de nombreux PFAS non polymériques dont de nombreux reconnus comme dangereux.
- **L'usine de Chemours implantée à Villers Saint Paul** fabrique un fluoropolymère, le Nafion. Générations Futures a mis en évidence que cette plateforme chimique rejette de nombreux PFAS non polymériques associés à des risques pour la santé humaine.¹²

¹² <https://www.generations-futures.fr/actualites/pfas-oise-analyses/>